

Montardit de Lascoux

Pièce n° 1, photo 189 à 193

1581, 25 juin – au château de Bourdeille

Vente faite par haut et puissant seigneur messire **André de Bourdeille**, seigneur et baron de Bourdeilles, Archiac, Mathas et La Tour-Blanche, chevalier de l'ordre du roi et son conseiller en son privé conseil, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et son sénéchal et gouverneur en Périgord, habitant audit lieu de Bourdeilles, à messire Jean de Montardit, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux et en partie de Montagrier, habitant sa maison de Lascoux au lieu de Celles,

de la maison et métairie noble de La Feuillade (en Cherval), avec tout droit de justice haute, moyenne et basse, mère et mixte impère, directe, fondalité, appendances et dépendances quelconques, sise en la sénéchaussée d'Angoumois, diocèse de Périgueux, confrontant le chemin de La Tour-Blanche à Cherval, laissant ledit repaire à main senestre, aux terres et vignes de la Milhe, au chemin qui va du village de Beuilh à La Tour-Blanche, au chemin qui va de La Mothe au lac appelé Chez Nadal Beraud, les prés sis en la rivière des moulins confrontant avec le ruisseau qui descend de la fontaine de la Ville vers le moulin des Escuyers et au prés des tenanciers des Pouyades, et aux appartenances, prés et terres des tenanciers de La Blanchie, se réservant l'hommage simple d'un épervier à mutation de seigneur ou de vassal, dont le seigneur de Lascoux est déchargé pour le présent.

Moyennant 7 800 écus sol revenant à 23 400 livres, que le seigneur de Lascoux sera tenu payer à la décharge dudit seigneur de Bourdeilles :

- ✓ À **Madeleine de Bourdeille**, damoiselle sa soeur, l'une des filles damoiselles de la reine mère du roi, 3 556 écus 1/3 revenant à 10 669 livres, pour laquelle ledit seigneur avait laissé ladite seigneurie de La Feuillade à sa soeur par contrat de transaction passé à Bordeaux le **28 septembre 1578** reçu et signé par Sixte Gay notaire royal de Bordeaux, pour partie de ses droits de légitime et supplément d'icelle dans la succession de feus messire **François de Bourdeille**, chevalier, seigneur de Bourdeilles et de La Tour-Blanche, et de dame **Anne de Vivonne**, leurs père et mère. Et du reste de la somme soit 4244 écus 2/3 :
- ✓ Sera tenu payer 2 733 écus 1/3 revenant à 8 200 livres à la décharge du seigneur vendeur et de dame **Jacquette de Montbron**, dame desdits lieux de Bourdeilles, Archiac, Mathas et la Tour-Blanche, épouse dudit seigneur vendeur, à **Olivier de Culan**, seigneur de Ciré, selon contrat du **26 octobre 1578** reçu Champagnac notaire royal,
- ✓ Et à maître **Jean Chancel**, licencié, 366 écus 2/3 revenant à 1 100 livres pour raison de la caution autrefois faite par le feu père dudit Chancel pour le vendeur envers Berthoulmie Lamit.

Est payé et quittancé à l'acte la somme de 300 écus et 100 pistoulets, comptée et nombrée en testons et 30 francs d'argent.

Plus le seigneur de Lascoux a laissé 18 boisseaux froment et 6 boisseaux avoine, 6 gélines, 19 sols 3 deniers de rente annuelle perpétuelle directe et foncière dépendant de la maison de Gastaudias, et à icelle due à La Chapelle-Montabourlet, juridiction de La Tour-Blanche, dont le seigneur de Lascoux donnera dénombrement des tenanciers et les fera reconnaître ; laquelle cession faite pour 133 écus 1/3 (400 livres)

Le surplus de 613 écus 2/3 (1841 livres) sera payable dans 6 mois.

Témoins monsieur maître Hélias de Jehan, conseiller du roi au présidial du Périgord, demeurant à Agonac, et maître Antoine Plumentier, notaire royal de Celles. Signé Champagnac notaire royal.

Collation sur cahier de 5 folios papier signé David greffier, à la requête de dame **Madeleine de Puycalvet**, dame de Lascoux, demanderesse, assignant monsieur maître Jean de Champagnac, avocat en la cour de parlement de Bordeaux, juge ordinaire de la juridiction de Bourdeilles, de produire le contrat reçu par feu maître Raymond de Champagnac, bachelier en droit, juge de ladite juridiction et notaire royal. Faite à Bourdeille le 4 février 1588.

Seconde copie de cet acte, photo 194 à 196.

Pièce n° 4, photo 197 et 198

1581, 1^{er} juillet - au château de Bourdeilles

Quittance donnée par haut et puissant seigneur messire **André de Bourdeille**, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son privé conseil, son sénéchal et gouverneur en Périgord, et dame **Jacquette de Montbron**, son épouse, à messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux et en partie de Montagrier, de 400 écus sol revenant à 1 200 livres sur la somme de

Montardit de Lascoux

8 200 livres fixée à l'acte de vente du **25 juin 1581**. Et pour ce qui concerne les 7 000 livres restantes il devra les payer au sieur de Culan « de jour en jour » comme porté au contrat.

Témoins Claude Robineau, écuyer, seigneur de Lignerolles (en Patay, Loiret), commissaire ordinaire des guerres, et Etienne de Jehan, habitant de Celles. Champagniac notaire royal

Collation sur feuillet double en papier, à la requête d'Hector de Pontbriant et Catherine de Montardit, seigneur et dame de Montréal, fait à Montréal le 26 avril 1590. Signé de Lachièze, notaire royal, Grymondie notaire royal.

Pièce n° 5, photos 199 à 201

1581, 13 juillet – à Saintes, maison à l'enseigne de l'aigle

Quittance de 2 333 écus 1/3 soit 7 000 livres donnée par messire **Olivier de Culan**, chevalier, sieur de Ciré et Nieul, à **Jean de Montardit**, somme que lui devaient les seigneur et dame de Bourdeilles selon contrat du **28 octobre 1578** reçu Champagnac, notaire royal à Bourdeille.

Témoins Antoine de Solminihac, écuyer, sieur de La Vigerie demeurant au logis noble de Reyssidou en Périgord et maître Mathieu Roquemadour procureur au présidial de Saintes, y demeurant. Guérineau, notaire royal.

Collation sur cahier de 4 folios papier, à la requête d'Hector de Pontbriant et Catherine de Montardit, seigneur et dame de Montréal, fille unique héritière de feu messire Jean de Montardit son père. Fait à Montréal le 26 avril 1590. Signé de Lachièze, notaire royal, Grymondie notaire royal.

Pièce n° 6, photo 202 et 203

1581, 3 octobre – au château du Louvre

Quittance donnée par noble damoiselle **Madeleine de Bourdeille**, l'une des filles damoiselles de la reine mère du roi, à Jean Contault, marchand de La Tour-Blanche en Angoumois, « par les mains des deniers » de messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux et coseigneur de Montagrier, demeurant au lieu de Lascoux en Périgord, de 238 écus 1/3 (715 livres), selon contrat d'afferme de la terre et seigneurie de La Feuillade passé devant Bertin notaire en la ville de La Tour-Blanche le **12 décembre 1578**, sans préjudice de ladite afferme et du contrat fait avec haut et puissant messire **André de Bourdeille**, son frère devant maître Sixte Gay notaire à Bordeaux le **25 septembre 1578** pour raison des droits successoraux de ladite demoiselle. Jacques et Nicolas Legendre, notaires au châtelet de Paris.

Collation sur cahier de 4 folios papier, à la requête d'Hector de Pontbriant et Catherine de Montardit, seigneur et dame de Montréal, fille unique héritière de feu messire Jean de Montardit son père. Fait à Montréal le 26 avril 1590. Signé de Lachièze, notaire royal, Grymondie notaire royal.

Pièce n° 7, photos 204 et 205

1582, 22 juin – à Celles

Assignation à comparaître au sénéchal de Périgord, délivrée par Bournazeau sergent royal en Périgord au domicile de messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux et de Montagrier, en son domicile au lieu de Celles, parlant à sa femme **Madeleine [Oudegnard ?]**, dame de Lascoux, à la requête de messire **Pierre de Bourdeille**, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, baron de Richemont, Saint-Crepin, et La Chapelle-Montmoreau, ayant appris que André de Bourdeille, frère germain dudit seigneur, avait vendu la maison noble de La Feuillade, offre de la racheter par retrait lignager en remboursant le prix principal et les loyaux coûts.

Feuillet double en papier, signé de Bournazeau.

Pièce n° 9, photos 208 à 210

1582, 25 juin – à Périgueux

Requête de messire **Pierre de Bourdeille**, chevalier de l'ordre du roi, etc. demandeur en retrait lignager contre messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, etc. Demande qu'il soit condamné à lui faire revente en vertu de la clause générale de la coutume en faveur des lignagers, demande acte de la consignation d'une bourse de pièces d'argent. La cour ordonne que le défendeur défendra au premier jour après la Madeleine. Fait à Périgueux, au parquet et auditoire royal du consulat pardevant M. de Marquessac.

Montardit de Lascoux

Cahier de 3 folios papier, signé Grange, greffier commun.

Pièce n° 12, photo 218 à 225

1582, 23 juillet – à Périgueux

Écritures de Jean de Montardit. Dit qu'il sera obligé de payer à Noël prochain Pierre Pailhet enquêteur pour le roi 366 écus 2/3 comme porté par le contrat du **23 avril 1582** reçu Etienne Lagrange, et qu'en cédant un cheval pour 100 écus en présence de la dame de Bourdeilles qui avait promis bailler quittance. Donne acte au demandeur de sa généalogie et offre de revendre. La cour lui donne acte de ses déclarations. Fait au parquet et auditoire royal du consulat, pardevant M. Gravier, lieutenant.

Cahier de 8 folios papier, signé Grange greffier commun.

Pièce n° 8, photos 206 et 207

1582, 26 juillet – à Périgueux

Procédure au sénéchal de Périgueux : communication de pièce faite par Dumayne, procureur de **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux, de La Beylie et en partie de Montagrier, défendeur, à Bernard du Jarric, procureur de messire **Pierre de Bourdeille**, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, baron de Richemont, Saint-Crépin et la Chapelle-Montmoreau, demandeur en retrait lignager.

- contrat de vente du **25 juin 1581** reçu et signé Raymond Champagnac, en parchemin, avec au pied deux actes d'insinuation pardevant le juge ordinaire de La Tour-Blanche et le siège royal d'Angoulême des **3 et 13 juillet 1581**.
- contrat de transaction entre André de Bourdeille et Madeleine de Bourdeille, damoiselle sa soeur, dame d'honneur de la reine mère du roi signé Sixte Gay notaire royal du **28 septembre 1578**.
- contrat entre André de Bourdeille et la dame de Bourdeille conjoints, et messire Olivier de Culan, seigneur de Ciré, du **12 mars 1567**, vidimus signé de Larye et Gueryneau notaires.
- quittance de 400 écus par lesdits sieur et dame de Bourdeille du **26 juillet 1581** signé de Champagnac notaire.
- quittance du **13 juillet 1581** signée Gueryneau notaire royal.
- contrat d'aquit et décharge par ledit défendeur à Me Pierre Chancel, avocat au présidial, et Berthoumieu Lamit marchand de Périgueux, du la caution par eux donnée, et obligation à Mr Me Pierre Pailhet, enquêteur pour le roi de 366 écus 2/3, en date du **23 avril 1581** reçu Etienne Lagrange notaire royal;
- quittance par la dame de Bourdeille au défendeur de 100 écus signée de sa propre main du 24 juillet 1482.
- contrat de prix fait du **31 juillet 1581** signé P. Chancel notaire.
- consultation et avis signé Chigaud.
- rôle des loyaux coûts

Le tout attaché ensemble, baillé audit du Jarric dans un sac avec copie du présent inventaire.

Feuillet double en papier, signé du Jarric.

Pièce n° 10, photos 211 à 216

1582, 3 août – à Périgueux

Écritures de messire **Pierre de Bourdeille**, etc. demandeur en retrait lignager, contre messire **Jean de Montardit**, etc. Ce dernier demande de remboursement de 300 écus et 100 pistoles d'une part, de 133 écus 1/3 portés à l'acte d'autre part, de 400 écus plus 100 écus payés au feu sieur et dame de Bourdeille, et de 2 333 écus 1/3 payé à Olivier de Culan, sieur de Ciré, plus 366 écu 2/3 payés à Jean Chancel. Bourdeille dit qu'il est prêt à rembourser les 300 écus et 100 pistoles, les 2 333 écus 1/3 payé au sieur de Culan. Mais au regard des 400 écus distrait des 8 200 devant être payé au sieur de Culan, le remboursement n'en peut être demandé parce que les 400 écus étaient destinés au sieur de Ciré, sauf déclaration de sa part. Pour les 100 écus prétendus payés par la vente d'un cheval au sieur de Bourdeille, la quittance de la dame de Bourdeille est insuffisante. Et au regard des 366 écus 2/3 devant être payé à Jean Chancel, le contrat fait avec lui le 23 avril dernier ne contient paiement. Bourdeille offre seulement de prendre à sache les obligations de la vente, de payer à Madeleine de Bourdeille 355 écus 1/3, et à la dame de Bourdeille ou héritier du feu sieur de Bourdeille ce qui lui est dû.

La cour ordonne que le défenderu répondra sous huitaine. Fait en la sénéchaussée de Périgord, pardevant M. de

Montardit de Lascoux

Marquessac, juge mage.

Cahier de 6 folios papier, signé Grange greffier commun.

Pièce n° 11, photo 217

1582, 17 août - à Périgeux.

Appointement, le demandeur rendra les pièces communiquées, à peine de 50 écus. Fait en la sénéchaussée de Périgord, pardevant M. de Marquessac, juge mage.

Un feuillet papier, signé Grange greffier commun.

Pièce n° 18, photo 229 à 231

1583, 15 février

Consulte juridique sur cette affaire, à propos de la délégation de paiement à faire dans les 5 ans à mademoiselle de Bourdeille la « pour délivrer ledit repaire des mains de lad. demoiselle, à laquelle il avoit esté vendu et baillé par led. sieur de Bourdeille son frère » moyennant 10 669 livres faisant partie des 20 000 livres dont ledit sieur était redevable à sa soeur, par la transaction faite entre eux en 1578. Ledit repaire fut donné à bail en son nom pour la somme de 300 livres.

Le conseil conclut que le contrat de 1578 n'est pas une vente mais un simple engagement fait à ladite demoiselle. Passé trois ans de la vente au sieur de Lascoux, elle ne peut plus en demander le retrait, qui court du jour de la notification au greffe selon la coutume d'Angoumois. Les autres lignagers pouvaient retirer dans l'an et jour du contrat. Enfin il n'est pas dû de lods et vente au roi au titre de la transaction entre le sieur de Bourdeille et sa sœur.

Cahier de 3 folios papier, signé Chaumont.

Pièce n° 15, photos 226 et 227

1583, 7 juillet – au château de Lascoux.

Quittance donnée par Jean Coutaud, marchand habitant les faubourgs de La Tour-Blanche, comme procureur de dame **Jacquette de Montbron**, dame d'Archiac, de Mathas, veuve de messire **André de Bourdeille**, vivant chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal et gouverneur du Périgord, à messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux, y habitant, d'une somme de 222 écus 1/3 revenant à 667 livres, sur et en déduction de ce que ledit seigneur de Lascoux pouvait devoir à ladite dame, à cause de l'achat du repaire de La Feuillade. Bertin notaire.

Suit la procuration donnée au château de Mathas le **24 juin 1583** devant P. Thibaud notaire

Collation sur cahier de 4 folios papier, à la requête d'Hector de Pontbriant et Catherine de Montardit, seigneur et dame de Montréal, fille unique héritière de feu messire Jean de Montardit son père. Fait à Montréal le 26 avril 1590. Signé de Lachèze, notaire royal, Grymondie notaire royal.

Pièce n° 16, photo 228

1583, 22 juillet – à Paris

Obligation donnée par Messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux et de Montagnier, qui reconnaît devoir à demoiselle **Madeleine de Bourdeille**, l'une des filles demoiselles de la reine mère du roi la somme de 57 écus sols 2/3, à cause de la somme de 115 écus 1/3 que ledit seigneur devait à ladite demoiselle pour solde des arrérages qu'il pouvait lui devoir à cause de l'affermé et rente qu'il lui devait à sur la terre de La Feuillade, depuis qu'il a acquis ladite terre de messire André de Bourdeille. fait et passé en la maison de messire Nicolas de Grimonville, seigneur de Larchant, sise à Paris, rue d'Autriche dite du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, où réside à présent ladite demoiselle.

Au pied : Aujourd'hui **14 octobre 1583**, reçu de M. de Lascoux la somme de 57 écus deux tiers pour l'acquit de mademoiselle de Bourdeille.

Original sur parchemin, signé Marchand

Montardit de Lascoux

Pièce n° 19, photos 232 à 235

1583, 22 juillet – à Paris

Quittance donnée par damoiselle **Madeleine de Bourdeille**, l'une des filles demoiselles de la reine mère du roi, à messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux et de Montagrier, pour une somme de 3 556 écus 1/3 revenant à 10 669 livres tournois, en 2 060 écus sol, 222 écus pistolets, 313 écus sol 1/4 d'écus francs, 1 100 écus testons, le reste en monnaie.

Somme payée à l'acquit et décharge de haut et puissant seigneur messire **André de Bourdeille**, seigneur et baron dudit lieu, Archiac, Mathas et La Tour-Blanche, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et son sénéchal et gouverneur en Périgord, en conséquence de la vente de la maison et métairie de La Feuillade, selon contrat du **25 juin 1581** reçu Champaignac. Ladite somme de 10 669 livres faisant partie de celle de 20 000 livres sur laquelle les sieur et demoiselle de Bourdeille avaient transigés pour la légitime de ladite demoiselle dans la succession de feus **François de Bourdeille**, vivant chevalier, seigneur de La Tour-Blanche, et de dame **Anne de Vivonne**, leur père et mère, selon transaction reçue Sixte Gay notaire royal à Bordeaux le **28 septembre 1578**, transaction dans laquelle le sieur de Bourdeille s'était réservé le droit de retirer la terre et seigneurie de La Feuillade pendant 5 ans en lui remboursant la somme de 10 669 livres 10 deniers. Aussi ladite demoiselle fait transport au sieur de Lascoux de la seigneurie de La Feuillade telle qu'elle lui avait été délaissée par son frère, le subrogeant dans tous ses droits.

Fait et passé à Paris, rue d'Autriche dite du Louvre, paroisse St-Germain-l'Auxerrois, dans la maison de messire Nicolas de Grimonville, sieur de Larchant¹, où ladite demoiselle demeure à présent.

Pierre de Briquet et Jan Marchant, notaires au châtelet de Paris

Collation sur cahier de 4 folios papier, à la requête d'Hector de Pontbriant et Catherine de Montardit, seigneur et dame de Montréal, filie unique héritière de feu messire Jean de Montardit son père. Fait à Montréal le 26 avril 1590. Signé de Lachèze, notaire royal, Grymondie notaire royal.

Pièce n° 20, photos 236 à 238

1586, 4 octobre - à Bordeaux

Lettres royaux données à la requête de dame **Jacquette de Montbron**, dame d'Archiac, Mathas et La Tour-Blanche, veuve de feu **André de Bourdeille**, chevalier de l'ordre du roi et sénéchal en Périgord, disant que 8 à 10 jours après la sollemnisation de son mariage, feu messire **René de Montbron**, seigneur de Montbron, d'Archiac et Mathas, son frère, mourut au service du roi notre père à la journée de Saint-Laurent, et par ce décès elle fut « dame et possesseresse desdites terres et baronnies d'Archiac et Mathas et autres biens lui appartenant comme héritière principale de ladite maison d'Archiac ». Desquels biens ledit feu de Bourdeille s'empara, en percevant les fruits et revenus, en dsposant « comme de son bien propre, les employant à ses particuliers usages, nonobstant la contradiction de ladite exposante, qui n'ignoroit pas led. feu sieur de Bourdeille n'avoir aulcung droict en l'usufruit desd. Biens » ce qu'elle « souffrit et patienta » à cause des grandes dépenses que ledit feu faisait pour le service du roi. Et bien que (*jaçoit que*) le revenu annuel de sesdits biens était de dix ou douze mille livres, ajouté à ceux de son mari, ses dépenses était telles que celui-ci eut recours aux biens de l'exposante, et « la solliciter, requérir et importuner de les vendre ou engager » elle fut obliger de lui céder en de consentir à ces ventes « par force et contrainte ».

Notamment feu messire **Jean de Montardit**, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lascoux et en partie de Montagrier, en achetant le repaire de Feuillade, dépendant de la châtellenie de La Tour-Blanche appartenant à l'exposante par échange avec la terre et seigneurie de Limeyrac, fait entre elle et ledit sieur de Bourdeille, ledit sieur de Lascoux lui avait fait consentir à ce contrat.

Le roi ordonne d'assigner les détenteurs des biens aliénés, et que s'il a ppet que les ventes ont été faites « par force, contrainte, menasses, crainte et recreance maritale » les ventes soient annullées. « car tel est notre plaisir ».

Cahier de 3 folios papier.

¹ Nicolas de Grimonville, eigneur de Larchant, d'Auteuil, et de La Boulaye, conseiller d'Etat, capitaine des 100 archers de la garde, mort au siège de Rouen le 8 mars 1592, mariéen 1573 à Diane de Vivonne, fille d'honneur de Catherine de Médicis, cousine germaine de Madeleine de Bourdeille.

Montardit de Lascoux

Pièce n° 21, photos 239 à 241

1588, 30 janvier – à Bordeaux

Requête présentée au parlement de Bordeaux par **Jacquette de Montbron**, disant que les biens du feu sieur de Bourdeille son mari ont été saisis et mis en criées à la requête de M. **François de Verthamon**, président en l'élection du Limousin « à faute de paiement de quelques sommes de deniers restant lui être dues ». Elle mentionne les aliénations de ses propres biens faite par ledit sieur de Bourdeille, qu'elle fut obligée de ratifier « par force, contrainte et menaces ou récréance maritale », disant avoir obtenu pour ces aliénations des lettres royaux et poursuivi l'entérinement d'icelles contra dame **Madeleine de Peucalvel**, veuve de feu messire **Jean de Montardit**, sieur de Lascoux, pour raison de « certain contrat de vendition de rentes appartenant à ladite suppliante dans la châtellenie de La Tour-Blanche » Et procès est pendant pardevant le sénéchal de Périgord pour le rachat de ces rentes entre **Claude de Bonnet** demandeur contre ladite dame de Lascoux défenderesse. où ladite suppliante est opposante, Or la dame de Lascoux s'efforce tenir ce procès pardevant ledit sénéchal, bien qu'il soit « des appartenances dudit procès en criées » pendant au parlement. Demande au parlement de se saisir dudit procès

1588, 30 janvier –à Bordeaux

Lettres de chancellerie lui faisant droit, et demandant que soit assignée au parlement dame **Madeleine de Peucalvel**, veuve de feu **Jean de Montardit**, seigneur de Lascoux, pour procéder sur cette affaire

1588, 4 mars – au château de Montréal

Signification par sergent faite à **Madeleine de Puicalvel**, veuve de feu **Jean de Montardit**, seigneur de Lascoux, de se présenter à Bordeaux sous quinzaine pour procéder sur cette affaire.

Copie des trois actes sur feuillet double en papier, signé Maurasson sergent.